



# Assemblée générale

Distr. limitée  
7 novembre 2014  
Français  
Original: anglais

---

## Troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe

### Comité préparatoire

#### Deuxième session

Genève, 17-18 novembre 2014

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

#### Organisation de la Conférence mondiale

## Projet de programme de travail de la Conférence mondiale

### Projet de programme de travail révisé de la Conférence mondiale présenté par les Coprésidents

1. Les propositions qui figurent dans la présente note ont été établies sur la base de la résolution 68/211 de l'Assemblée générale, pour partie en consultation étroite avec le pays hôte et le Bureau du Comité préparatoire.

## I. Élection du Bureau

2. La Conférence élit son président et les autres membres du Bureau conformément à son règlement intérieur. Ainsi qu'il est stipulé à l'article 6, la Conférence élit parmi les représentants des États participants les membres du Bureau ci-après: 1 président, 10 vice-présidents<sup>1</sup>, parmi lesquels est choisi le rapporteur général, et 1 vice-président de droit ressortissant du pays hôte. La Conférence peut également élire un président de la grande commission qui sera éventuellement créée en application de l'article 46. Ces membres sont élus de manière à assurer la représentativité du Bureau. La Conférence peut également élire d'autres membres du Bureau selon ce qu'elle jugera nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

3. En conséquence, conformément aux articles 6 et 11, le Bureau de la Conférence est composé du Président, des Vice-Présidents, du Rapporteur général et, le cas échéant, du Président de la grande Commission.

---

<sup>1</sup> Deux vice-présidents de chacun des groupes suivants: États d'Afrique; États d'Asie; États d'Europe orientale; États d'Amérique latine et des Caraïbes; États d'Europe occidentale et autres États.



## II. Adoption du Règlement intérieur

4. La Conférence adopte son règlement intérieur. On trouvera le Règlement intérieur provisoire recommandé par le Comité préparatoire dans le document A/CONF.224/2.

## III. Adoption de l'ordre du jour

5. La Conférence sera saisie de l'ordre du jour provisoire (A/CONF.224/1), adopté par le Comité préparatoire à sa deuxième session.

## IV. Organisation des travaux

### Dates et lieu

6. La Conférence se tiendra du 14 au 18 mars 2015 au Centre international de Sendai à Sendai, au Japon. Elle se tiendra au plus haut niveau possible.

### Séances plénières

7. Il est proposé de tenir neuf séances plénières, comme suit:

Samedi 14 mars: de 11 heures à 14 heures et de 15 heures à 18 heures;

Dimanche 15 mars: de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Lundi 16 mars: de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Mardi 17 mars: de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Mercredi 18 mars: de 10 heures à 13 heures.

8. Les séances plénières se tiendront toutes dans le nouveau bâtiment des conférences de Sendai.

9. La séance plénière marquant l'ouverture officielle de la Conférence, qui se tiendra dans la matinée du samedi 14 mars, sera consacrée à l'examen de toutes les questions de procédure et d'organisation, dont l'élection du Président de la Conférence, l'adoption du Règlement intérieur et de l'ordre du jour, l'élection du Bureau, la création éventuelle d'une grande commission, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs, les dispositions à prendre pour l'établissement du rapport de la Conférence et les questions diverses. À la séance d'ouverture, des déclarations devraient être faites par le Président de la Conférence, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de l'Assemblée générale. Il est recommandé qu'un représentant des neuf grands groupes cités dans Action 21<sup>2</sup> fasse également une déclaration lors de l'ouverture, au nom de l'ensemble des neuf grands groupes.

10. Pour le débat général, la liste des orateurs sera établie dans l'ordre où les demandes d'inscription auront été présentées, conformément au protocole habituel selon lequel les chefs d'État et de gouvernement, faisant partie du débat de haut niveau, prennent la parole en premier, suivis des autres chefs de délégation. L'Union européenne, en sa qualité

---

<sup>2</sup> Pour Action 21, les «grands groupes» sont les femmes, les enfants et les jeunes, les autochtones, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales, les travailleurs et leurs syndicats, le commerce et l'industrie, la communauté scientifique et technologique et les agriculteurs.

d'observateur, sera inscrite sur la liste des orateurs. Il est proposé de limiter la durée de chaque déclaration orale à cinq minutes. La liste des orateurs sera communiquée dans le Journal de la Conférence.

11. En plus des représentants des États participant à la Conférence et de celui de l'Union européenne, des représentants des organismes suivants pourront, si les contraintes de temps le permettent et sans que cela crée un précédent, prendre la parole au cours du débat général: a) les organisations intergouvernementales et autres entités qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer en qualité d'observateurs aux sessions et travaux de toutes les conférences internationales organisées sous son égide (art. 60 du Règlement intérieur provisoire); b) les institutions spécialisées et organisations apparentées (art. 61); c) d'autres organisations intergouvernementales (art. 62); d) les organes intéressés de l'Organisation des Nations Unies (art. 63); et e) les membres associés des commissions régionales (art. 65). Les représentants des organisations non gouvernementales et autres grands groupes peuvent aussi être ajoutés à la liste des orateurs (art. 64).

12. La séance plénière de clôture, qui se tiendra dans la matinée du mercredi 18 mars, devrait être consacrée à la présentation des rapports sur les tables rondes ministérielles et les dialogues multipartites de partenaires par leur(s) président(s) respectif(s), suivie de l'adoption du document final et du rapport de la Conférence.

### **Tables rondes ministérielles**

13. En parallèle avec les séances plénières, cinq tables rondes ministérielles se tiendront dans le cadre de la Conférence, comme suit:

Dimanche 15 mars: de 10 heures à 13 heures;

Dimanche 15 mars: de 15 heures à 18 heures;

Lundi 16 mars: de 10 heures à 13 heures;

Lundi 16 mars: de 15 heures à 18 heures;

Mardi 17 mars: de 15 heures à 18 heures.

14. Les tables rondes ministérielles auront pour thèmes: «Maîtrise des risques de catastrophe: surmonter les obstacles», «La coopération internationale à l'appui du Cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015», «Réduction des risques de catastrophe en milieu urbain», «Reconstruction post-catastrophe: reconstruire mieux» et «Stratégies d'investissement public pour la réduction des risques de catastrophe».

15. Les tables rondes ministérielles se tiendront toutes dans le nouveau bâtiment des conférences.

16. Chaque table ronde ministérielle offrira l'occasion d'un débat interactif ciblé sur les priorités et les mesures essentielles devant étayer le Cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, lequel a un rapport avec chacun des thèmes qui seront traités.

17. Chaque table ronde aura à sa tête un président, nommé par le Président de la Conférence parmi les ministres présents, selon le principe de la répartition géographique équitable et sur la base des propositions de candidature adressées aux présidents des groupes régionaux.

18. Les conclusions des tables rondes seront reflétées dans les synthèses qu'en feront les présidents respectifs, celles-ci devant être présentées à la séance plénière de clôture de la Conférence et incorporées au rapport final.

19. Par nature, les cinq tables rondes seront interactives et multipartites; elles accueilleront chacune 45 participants, soit 40 au plus pour les délégations gouvernementales et au moins 5 pour les autres, parmi lesquels des représentants d'observateurs, d'entités du système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales accréditées ou de grands groupes. Les États membres et autres participants sont encouragés à se faire représenter aux tables rondes au plus haut niveau possible. Les participants seront invités par le secrétariat de la Conférence à s'inscrire à l'une des tables rondes avant la tenue de la Conférence, en gardant à l'esprit le nombre total de participants autorisé.

20. La participation d'un État, d'un observateur, d'une entité du système des Nations Unies ou autre organisation intergouvernementale accréditée, ou d'un représentant de grand groupe se limite à une seule table ronde. Chaque participant peut être accompagné d'un conseiller.

21. La liste des participants à chaque table ronde sera communiquée avant la réunion. Le secrétariat adressera une note verbale à l'ensemble des missions permanentes d'ici à la mi-décembre 2014 pour leur communiquer les dispositions finales relatives à la tenue des tables rondes.

### **Dialogues multipartites de partenaires**

22. En parallèle avec les séances plénières et entre les tables rondes ministérielles, trois dialogues multipartites de partenaires auront lieu dans le cadre de la Conférence, comme suit:

Samedi 14 mars: de 15 heures à 18 heures;

Lundi 16 mars: de 15 heures à 18 heures;

Mardi 17 mars: de 10 heures à 13 heures.

23. Les thèmes des trois dialogues multipartites de partenaires sont: «Mobilisation des femmes chefs de file pour la réduction des risques de catastrophe», «Pour des investissements prenant en compte les risques de catastrophe: les partenariats public-privé», et «Gestion inclusive des risques de catastrophe: action conjointe des gouvernements, des collectivités et des groupes».

24. Les dialogues multipartites de partenaires se tiendront tous dans le nouveau bâtiment des conférences.

25. Chaque dialogue multipartite de partenaires offrira l'occasion d'un débat interactif ciblé sur les priorités et les mesures essentielles devant étayer le Cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, lequel a un rapport avec chacun des thèmes qui seront traités.

26. Le(s) président(s) des dialogues de partenaires sera (seront) nommé(s) par le Président de la Conférence. Les dialogues seront interactifs et ouverts à tous les participants à la Conférence. Il n'y aura pas de liste des orateurs établie à l'avance. Le(s) président(s) pourra (pourront) s'il(s) le souhaite(nt) donner la priorité dans l'ordre d'intervention aux chefs d'État ou de gouvernement ou aux ministres, puis aux représentants de haut niveau d'autres parties prenantes. Dans le cadre de ces dialogues, on s'efforcera de parvenir à un équilibre entre les orateurs des différentes parties prenantes. Pour une participation aussi large que possible, les interventions ne devraient pas dépasser trois minutes. Les représentants des États sont invités à indiquer au Secrétariat (en écrivant à l'adresse [palm@un.org](mailto:palm@un.org), avec copie à [goldfinch@un.org](mailto:goldfinch@un.org)) si c'est un chef d'État ou de gouvernement ou un ministre qui représentera leur État lors des dialogues de partenaires. Les documents

de réflexion concernant les thèmes abordés lors des dialogues multipartites de partenaires seront publiés sur le site Web de la conférence.

27. Les conclusions des dialogues multipartites de partenaires seront communiquées à la séance plénière de clôture et incorporées au rapport final de la Conférence. Le secrétariat adressera une note verbale à l'ensemble des missions permanentes d'ici à la mi-décembre 2014 pour leur communiquer les dispositions finales relatives à la tenue des dialogues de partenaires.

### **Calendrier des travaux de la Conférence**

28. Un projet de calendrier des travaux de la Conférence figure en annexe au présent document. Des renseignements à jour seront affichés sur le site Web de la Conférence<sup>3</sup> et seront repris quotidiennement dans le Journal de la Conférence.

### **Organisation des réunions**

29. Les ressources dont dispose la Conférence permettent de tenir au maximum deux réunions simultanées (bénéficiant de services d'interprétation) le matin, et deux l'après-midi, qu'il s'agisse de réunions de sous-commissions, de groupes de travail ou de consultations officieuses. La tenue de telles réunions ne sera possible que dans la mesure où les services de conférence disponibles sur le lieu de la Conférence le permettront.

30. L'horaire des séances sera de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Afin de maximiser l'utilisation des ressources disponibles, il est essentiel que toutes les réunions commencent sans tarder à l'heure prévue.

## **V. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs**

31. Aux termes de l'article 4 du Règlement intérieur provisoire, une commission de vérification des pouvoirs sera nommée au début de la Conférence; sa composition sera fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-neuvième session.

## **VI. Participants**

32. La participation des États, de l'Union européenne, des organisations intergouvernementales et des autres entités qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer, en qualité d'observateurs, aux sessions et travaux de toutes les conférences internationales organisées sous ses auspices, des institutions spécialisées et des organisations apparentées, d'autres organisations intergouvernementales, des organes de l'ONU, des organisations non gouvernementales et autres grands groupes et membres associés des commissions régionales, sera régie par le Règlement intérieur de la Conférence.

## **VII. Secrétariat**

33. Le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes apportera un appui à l'organisation de la Conférence, en coopération avec les autorités du pays hôte.

## VIII. Documentation

34. Conformément à la pratique établie à l'occasion de précédentes conférences des Nations Unies, la documentation de la Conférence comprend les documents publiés avant, pendant et après la Conférence.

35. Conformément à la pratique établie à l'occasion de précédentes conférences des Nations Unies, il est recommandé que le rapport de la Conférence rassemble les décisions qui y auront été prises et comprenne un bref compte rendu des débats et un récapitulatif des travaux de la Conférence et des mesures prises en plénière.

36. Un résumé des séances plénières devrait également figurer dans le rapport de la Conférence.

37. On trouvera toute la documentation sur le site Web de la Conférence<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> <http://www.wcdrr.org/>.

## Annexe

### Projet de calendrier des travaux de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe (14-18 mars 2015)

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme</i>
<b>Samedi 14 mars</b>	
<b>Première séance plénière</b>	
11 h 00-14 h 00	1 Ouverture de la Conférence
	2 Élection du Président
	3 Déclaration du Président
	Déclaration du Secrétaire général des Nations Unies
	Déclaration du Président de l'Assemblée générale
	Déclaration d'un représentant de la société civile
	4 Adoption de l'ordre du jour et programme de travail de la Conférence
	5 Adoption du Règlement intérieur
	6 Élection des membres du Bureau autres que le Président
	7 a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
	8 Échange de vues général
<b>Deuxième séance plénière</b>	
15 h 00-18 h 00	8 Échange de vues général
	9 Déclarations d'organisations intergouvernementales et autres
	10 Déclarations d'organisations non gouvernementales
<b>Dialogues de partenaires</b>	
15 h 00-18 h 00	Dialogue multipartite de partenaires

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme</i>
<b>Dimanche 15 mars</b>	
<b>Troisième séance plénière</b>	
10 h 00-13 h 00	8 Échange de vues général
	9 Déclarations d'organisations intergouvernementales et autres
	10 Déclarations d'organisations non gouvernementales
<b>Tables rondes ministérielles</b>	
10 h 00-13 h 00	Table ronde ministérielle
<b>Quatrième séance plénière</b>	
15 h 00-18 h 00	8 Échange de vues général
	9 Déclarations d'organisations intergouvernementales et autres
	10 Déclarations d'organisations non gouvernementales
<b>Tables rondes ministérielles</b>	
15 h 00-18 h 00	Table ronde ministérielle
<b>Lundi 16 mars</b>	
<b>Cinquième séance plénière</b>	
10 h 00-13 h 00	8 Échange de vues général
	9 Déclarations d'organisations intergouvernementales et autres
	10 Déclarations d'organisations non gouvernementales
<b>Tables rondes ministérielles</b>	
10 h 00-13 h 00	Table ronde ministérielle
<b>Sixième séance plénière</b>	
15 h 00-18 h 00	8 Échange de vues général
	9 Déclarations d'organisations intergouvernementales et autres
	10 Déclarations d'organisations non gouvernementales



<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme</i>
<b>Tables rondes ministérielles</b>	
15 h 00-18 h 00	Table ronde ministérielle
<b>Dialogues de partenaires</b>	
15 h 00-18 h 00	Dialogue multipartite de partenaires
<b>Mardi 17 mars</b>	
<b>Septième séance plénière</b>	
10 h 00-13 h 00	8 Échange de vues général
	9 Déclarations d'observateurs
<b>Dialogues de partenaires</b>	
10 h 00-13 h 00	Dialogue multipartite de partenaires
<b>Huitième séance plénière</b>	
15 h 00-18 h 00	8 Échange de vues général
	9 Déclaration d'organisations intergouvernementales et autres
	10 Déclarations d'organisations non gouvernementales
<b>Tables rondes ministérielles</b>	
15 h 00-18 h 00	Table ronde ministérielle
<b>Mercredi 18 mars</b>	
<b>Neuvième séance plénière</b>	
10 h 00-13 h 00	Rapports des présidents des tables rondes ministérielles
	Rapports des présidents des dialogues multipartites de partenaires
	7 b) Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
	11 Adoption des documents finals de la Conférence
	12 Questions diverses
	13 Adoption du rapport de la Conférence
	Clôture de la Conférence